Droit

TESTAMENT

Définition: Document écrit dans lequel une personne indique comment elle souhaite que ses biens et ses affaires soient répartis après sa mort.

Types de testaments :

- Testament olographe : écrit à la main par le testateur, signé et daté.
- Testament authentique : rédigé devant notaire en présence de témoins.
- Testament mystique: remis sous enveloppe scellée à un notaire.

Conséquences:

- Transmission des biens selon la volonté du défunt.
- Possibilité de contestation en cas d'irrégularité ou de préjudice aux héritiers réservataires.

Les 3 conditions à remplir pour faire un testament







Ces conditions sont cumulatives. Elles doivent donc toutes être réunies.

 Exemples de testaments historiques:

<u>Testament de Napoléon Ier (1821) :</u> rédigé en exil, détaillant ses dernières volontés et legs.

Testament d'Alfred Nobel (1895): à l'origine des Prix Nobel.